



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

St Vulbas, le 16 février 2021

Compte rendu du CSE du 27 janvier 2021

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Jennifer Brissaud (RRH), de Joël Nadler (DEX).

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan, Virginie Gonneau, Gregory Chiarot, Elodie Martin, Hervé Barrois, Coumba Yatte, Nicolas Lazzaro, Aurélien Delorme, Sandra Monnery, Sylvain De Nicola

La séance est ouverte à 9h30.

1. Approbation du compte rendu du 16 décembre 2020.

Le compte rendu a été validé à la majorité des membres présents.

2. Marche de la société.

Suite aux revendications portées par la délégation CFDT :

Des réunions entre les métiers réception et caristes ont été réalisées avec la direction.

Pour la partie réception :

- Les 2 réunions ont permis un éclairage sur la définition des métiers précisés par la convention collective et d'expliquer le positionnement des métiers de l'entreprise vis-à-vis de la convention.
- La direction a pris note d'un souhait émis par les collaborateurs de prise en compte des activités d'accompagnement des intérimaires dans leur charge au quotidien et donc dans leur rémunération.

Pour la partie cariste :

- Les 3 réunions ont permis une explication plus détaillée du projet de polyvalence qui est plébiscité par tous les caristes polyvalents et incompris par certains caristes non polyvalents.
- La direction a pris note de l'accueil positif de cette nouvelle organisation par la majorité des caristes qui souhaite une meilleure équité dans la polyvalence de l'activité cariste et a invité les caristes non polyvalents à s'inscrire dans ce modèle grâce au programme de formation et d'accompagnement réalisé en interne.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Projet FNUCI – Machecoul : anagramme de Fichier National Unique des Cycles Identifiés.

Dans le cadre du flux LAD/B2C, selon un arrêté préfectoral du 23/11/20 nous avons l'obligation de déclarer les propriétaires des vélos commandés en B2C. Il s'agit d'une évolution de nos services de prestations logistiques.

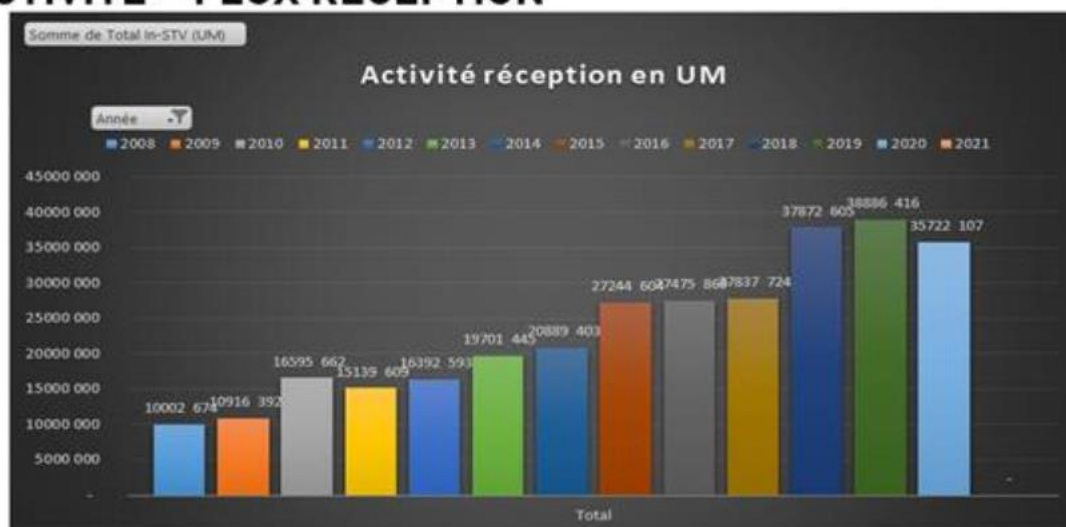
L'usine MFC a reçu un agrément par l'état pour procéder à l'identification des vélos produits. En tant qu'opérateur agréé, MFC est accompagné par une société OOCODE pour définir les solutions informatiques permettant la traçabilité des vélos selon les exigences demandées par l'état. Nous bénéficions des mêmes solutions pour opérer à l'opération de déclaration. Compte-tenu des délais une solution provisoire a été mise en test, mettant à contribution les opérateurs en cours de préparation dans l'attente d'une solution plus optimisée. La DOSI (Bruno LAZZERINI) étant en charge de cette partie.

Projet Contrôle qualité – St Vulbas :

Suite aux échanges réalisés en PEP'S avec les opérateurs et avec le fabricant, la ligne de contrôle des préparations sera déployé mi-février.

Le convoyeur à bande sera retiré.

ACTIVITÉ – FLUX RÉCEPTION

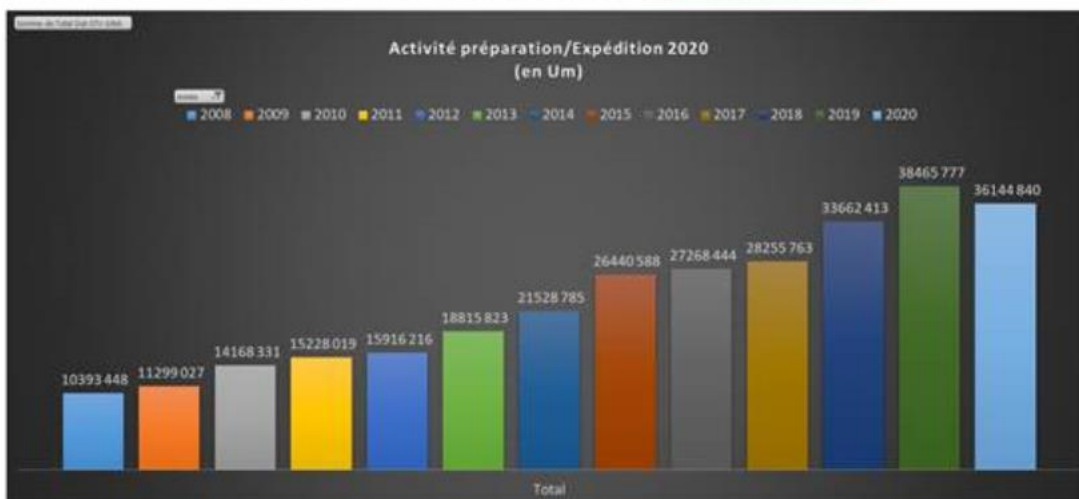


■ Activité réception LSL à -8,1% sur 2020 VS 2019, directement lié au contexte COVID et aux 2 périodes de confinement

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

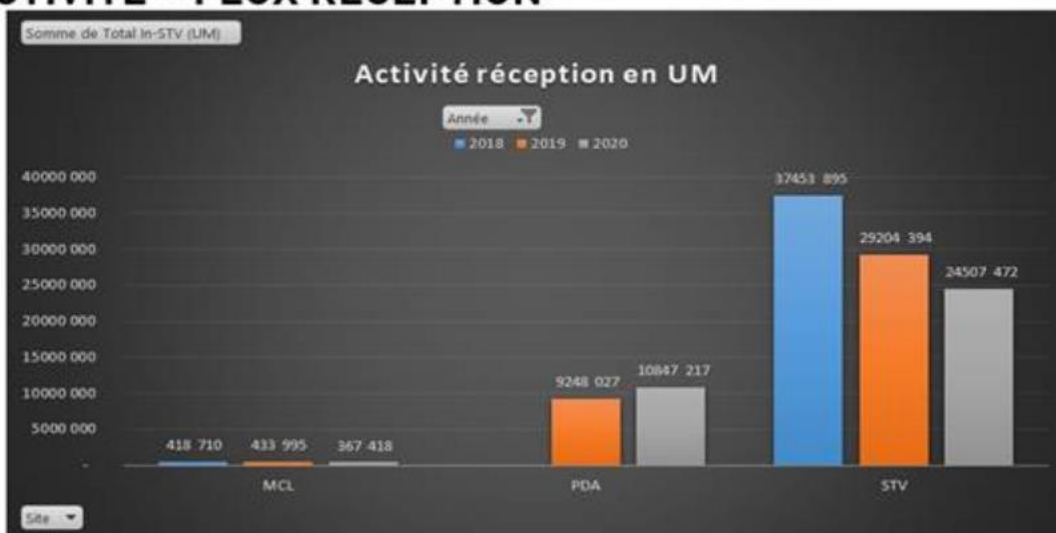
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

ACTIVITÉ – FLUX PREPARATION / EXPEDITION



■ Activité préparation/Expédition LSL à -6,03% sur 2020 VS 2019, directement lié au contexte COVID et aux 2 périodes de confinement

ACTIVITÉ – FLUX RÉCEPTION



Sur l'année, l'activité réception est : MCL -15,3%, STV -16,1%, PDA +17,3%

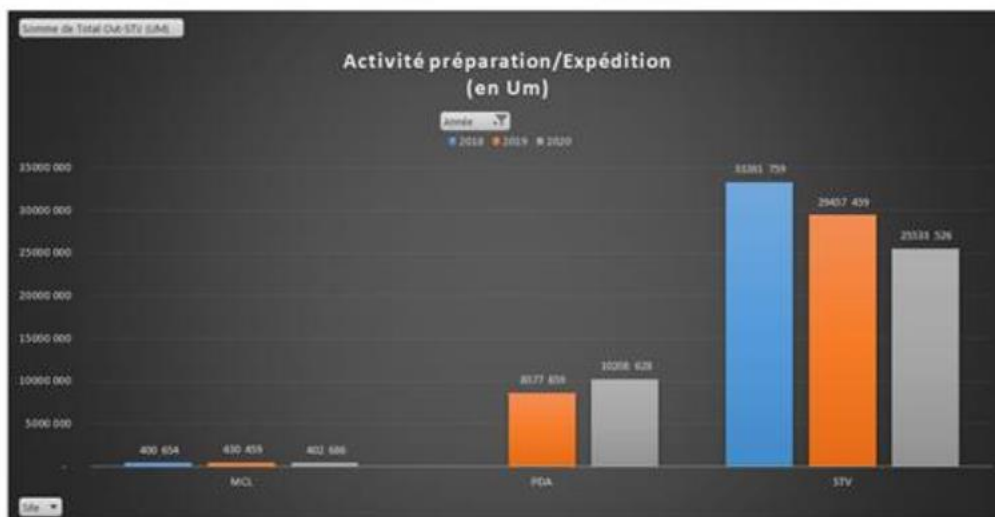
Pour le mois de décembre : MCL -36,4%, STV -7,1%, PDA -21,1%



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

ACTIVITÉ – FLUX PREPARATION / EXPEDITION



Pour l'année, l'activité préparation/expédition est : MCL -6,45 %, STV -13,32%, PDA +19,01%

Pour le mois de décembre : MCL -15,4%, STV -15,8%, PDA +1,5%

3. Point Covid-19.

En 2020 : 11 salariés révélés positifs sur 64 suspicions.

Ce mois-ci : 2 suspicions.

1 personne pour le moment au chômage partiel car reconnue comme personne à risque.

Un nouveau protocole sera mise en place prochainement suite aux annonces gouvernementales.

4. Effectifs LSL.

Au 31 12 20 :

STV : 167 (dont 5 CDD)

MCL : 13 CDI

Départ en retraite au 31 janvier 2020 d'un agent de maîtrise.

Au 01 01 21 : embauche de 6 CDD supplémentaires sur STV



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

5. Définition calendrier réunion CSE 2021.

	CSE Mensuel 9h30 - 12h30	CSE Sécurité 9h30 - 12h30
mercredi 27 janvier 2021	X	
mercredi 24 février 2021	X	
mercredi 17 mars 2021		X
mercredi 24 mars 2021	X	
mercredi 21 avril 2021	X	
mercredi 26 mai 2021	X	
mercredi 16 juin 2021		X
mercredi 23 juin 2021	X	
mercredi 21 juillet 2021	X	
mercredi 25 août 2021	X	
mercredi 15 septembre 2021		X
mercredi 22 septembre 2021	X	
mercredi 20 octobre 2021	X	
mercredi 24 novembre 2021	X	
mercredi 8 décembre 2021		X
mercredi 15 décembre 2021	X	

X carence possible un des deux mois

6. Calendrier élections professionnelles LSL.

ARTICLE 14 – CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Le calendrier du premier tour des élections professionnelles est établi comme suit :

- Information du personnel sur les prochaines élections : le **jeudi 19 novembre 2020** ;
- Date limite des dépôts des listes de candidats pour le premier tour : le **mercredi 03 février 2021 avant 16h00** ;
- Date limite de remise au service des ressources humaines des professions de foi : le **mercredi 03 février 2021 avant 16h00** ;
- Affichage des listes électorales de chaque collège : le **lundi 08 février 2021 avant 14h00** ;
- Affichage des listes de candidats sur les panneaux de l'entreprise : le **jeudi 04 février 2021 avant 14h00** ;
- Date limite d'envoi du matériel de vote aux salariés devant voter par correspondance : le **jeudi 11 février 2021 inclus** ;
- Date butoir pour la constitution des bureaux de vote de chaque collège : le **mercredi 10 février 2021** ;
- Date du premier tour de scrutin : le **jeudi 18 février 2021** ;
- Affichage des résultats du premier tour et, si nécessaire, d'une note d'appel à candidatures pour le second tour : le **vendredi 19 février 2021 à 14h00 au plus tard**.

Le calendrier du second tour des élections professionnelles est établi comme suit :

- Date limite des dépôts des listes de candidats pour le second tour : le **lundi 22 février 2021 avant 10h00**;



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

- Date limite de remise au service des ressources humaines des professions de foi : le **lundi 22 février 2021 avant 10h00**;
- Affichage des listes de candidats sur les panneaux de l'entreprise : le **mardi 23 février 2021 avant 14h00** ;
- Date limite d'envoi du matériel de vote aux salariés devant voter par correspondance : le **jeudi 25 février 2021 inclus** ;
- Date butoir pour la constitution des bureaux de vote de chaque collège : le **mercredi 24 février 2021** ;
- Date du second tour de scrutin : le **jeudi 04 mars 2021** ;
- Affichage des résultats définitifs des élections professionnelles sur les panneaux de l'entreprise : le **vendredi 05 mars 2021 à 16h00** au plus tard.

7. ASI : Règle de gestion pour la reprise. Projets avec calendrier 2021 pour les deux sites. Temps imparti.

Point reporté.

8. Présentation des modalités de calcul des primes.

Le Président nous présente en séance les diverses modalités de calcul de la prime :

		Modalités prime		Réf : LSI-SIT-SRH-FIP-@@@ Version : 03 Mise en application le : //mm/aa Nb de page : 1/1					
Prime exploitation : Activité expédition									
Cadre									
Les objectifs de productivité sont fixés annuellement sur l'activité regroupement/chargement et messagerie vrac pour l'équipe expédition. Des objectifs sont fixés pour atteindre un ratio entre 0,90 et 1,22 pour l'activité regroupement/chargement et entre 0,91 et 1,17 pour l'activité messagerie. Les objectifs ont été fixés sur un temps de travail effectif de 7h auxquelles on soustrait 15min de nettoyage et 15min de brief équipe + échauffement musculaire soit 6h30. Cette prime est définie par équipe puis individualisée vis-à-vis du temps de présence et activité(s) complémentaire(s).									
Grille									
		Ratio							
		Regroupement / Chargement (En nbre de palette/h/pers)		Messagerie Vrac (En Nbre de colis/h/pers)					
Ratio		0	0,90	0,94	1,00	1,04	1,12	1,18	1,22
Regroupement / Chargement (En nbre de palette/h/pers)		4,2	4,0	4,0	3,3	3,3	3,7	0	0,2
Ratio		0	0,91	0,96	1,00	1,04	1,09	1,13	1,17
Messagerie Vrac (En Nbre de colis/h/pers)		30,50	38,42	40,32	42,12	48,92	45,70	47,62	49,42
				Ratio					
				Regroupement / Chargement (En nbre de palette/h/pers)		Messagerie Vrac (En Nbre de colis/h/pers)		Montant prime €	
				0,90		0,91		- €	
				0,96		1,00		28,4	
				0,94		1,04		43,4	
				1,00		1,09		65,4	
				1,04		1,13		105,4	
				1,12		1,17		154,4	
				1,18		1,22		205,4	
				1,22		1,27		255,4	
Modalités de calcul									
Calcul du ratio: Pour chaque équipe, nous réalisons une extraction mensuelle des activités colisage, opé messagerie, opé chargement, contrôle regroupement. Le nombre de palette regroupé/chargé du mois ainsi que le nombre de colis de messagerie vrac sont divisés par l'objectif de productivité pour un ratio de 1 de la grille ci-dessus. Cela donne un objectif de temps de travail théorique pour ces 2 activités. On somme l'ensemble des temps théoriques et on divise par le temps pointé par l'équipe sur ces activités ce qui donne le ratio de l'équipe sur ces 2 objectifs.									
Définition du montant maxi palier équipe: On se repère à la grille pour définir le montant en fonction du ratio. Le montant reste fixe entre 2 paliers, il n'est pas proratisé.									
Montant à percevoir 1: Ce montant est proratisé au temps déclaré individuellement sur l'activité / temps théorique individuel du mois et pour définir le montant à percevoir sur l'activité expédition on somme le montant issue des 2 activités par personne.									
Montant à percevoir 2: Si du temps complémentaire est réalisé, celui-ci est ajouté au temps déclaré individuellement puis proratisé au temps théorique individuel du mois et pour définir le montant à percevoir sur l'activité expédition on somme le montant issue des 2 activités par personne.									
PS: Le temps complémentaire n'a aucune incidence sur le calcul du ratio, il sert uniquement à compenser un temps de travail qui n'a pas d'objectif de productivité.									
Exemple de calcul									
Type de mouvement		Pour 1 de ratio	Exemple 1	Exemple 2	Temps de travail théorique déchargement (h)	Temps de travail théorique colisage (h)			
Regroupement / Chargement (En nbre de palette/h/pers)		5,10	2 888	2 540	457,52	361,96			
Messagerie Vrac (En Nbre de colis/h/pers)		42,12	2 500	2 950	58,36	62,92			
			800h		515,88	385			
			Exemple 1	Exemple 2					
Temps équipe déclaré sur l'activité regroupement (pour 3 pers)			423	423					
Ratio Equipe regroupement/chargement			1,00	1,13					
Montant maxi palier équipe			105,22 €	124,88 €					
Temps théorique travail du mois (h) - individuel			154	154					
Temps individuel déclaré activité regroupement			133	141					
Montant individuel à percevoir regroupement			76,54 €	108,48 €					
Temps déclaré sur l'activité messagerie			9	9					
Ratio Equipe messagerie vrac			1,00	1,01					
Montant maxi palier équipe			105,22 €	66,38 €					
Temps théorique travail du mois (h) - individuel			124	124					
Temps individuel déclaré activité messagerie			25	15					
Montant individuel à percevoir messagerie			38,27 €	6,33 €					
Temps complémentaire (h)*			0	13					
			800h	813,00 €	398,28 €				
PS: On peut déduire dans l'exemple N°1 que l'opérateur a soit travaillé 13h sur une autre activité productive soit a été absent 13h.									
Compléments									
Si l'opérateur a travaillé sur d'autres activités productives, le montant perçu sur les activités cariste et tamponneurs seront additionnés au montant perçu sur les autres activités productives pour définir le montant global de la prime.									



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

	Modalités prime	Réf : LSL-SIT-SRH-FIP-@@@ Version : 01 Mise en application le : jj/mm/aa Nb de page : 1/1
	Prime Administratif trimestrielle	

Cadre
 Les objectifs sont fixés chaque année pour cette prime qui est versée au trimestre. Les employés et agents de maîtrise sont considérés comme du personnel support qui contribuent directement à la performance des entrepôts. Leur travail au quotidien permet à l'ensemble de travailler plus efficacement et donc d'être plus productif. Cette productivité est mesurée par le nombre de pièce expédié (UVC) sur le temps total déclaré par les équipes de Saint Vulbas. Cette prime ensuite proratisée vis-à-vis du temps de présence du collaborateur.

Grille		
Ratio	Montant Employé	Montant Aml
100.0%	87.40 €	119.80 €
103.0%	133.00 €	182.00 €
106.0%	205.20 €	280.80 €
109.0%	315.40 €	431.80 €
112.0%	399.00 €	548.00 €
114.5%	475.00 €	650.00 €

Modalités de calcul
Calcul du ratio : Pour chaque trimestre, nous réalisons une extraction de tous les temps déclarés des équipes de Saint Vulbas (exploitation + support) ainsi qu'une extraction des pièces expédiées (En Unité de Vente Consommateur – UVC). Ces éléments sont rapprochés des mêmes éléments de l'année A-1 pour définir le ratio comme suit :

(Temps déclaré A- (Temps déclaré A-1* Nbre de pièce A/Nbre de pièce A-1)) / (Temps déclaré A-1* Nbre de pièce A/Nbre de pièce A-1)

Définition du montant maxi paier : On se repère à la grille pour définir le montant en fonction du ratio. Le montant reste fixe entre 2 paliers, il n'est pas proratisé.

Montant à percevoir : Ce montant est proratisé au temps de présence du collaborateur sur le trimestre.

Exemples				
		Janvier	Février	Mars
2019 Réel STV+PDA(Uvc)		3 975 261	3 297 902	3 055 693
2020 Réel STV+PDA(Uvc)		3 814 729	3 393 672	1 789 300
Evolution 2019/2020		-4.0%	2.9%	-41.4%
hr pointées	2019	35 841	30 639	31 725
	2020	34 394	31 529	18 577
Evolution correctif 2019/2020		-19.0%	-13.5%	-8.8%
2019 correctif volume				84 500
	2020			72 068
ratio				-14.71%

	Modalités prime	Réf : LSL-SIT-SRH-FIP-@@@ Version : 01 Mise en application le : jj/mm/aa Nb de page : 1/1
	Prime exploitation : Activité réception	

Cadre
 Les objectifs de productivité sont fixés annuellement sur un nombre de pièce par heure à réaliser par type de produit pour l'équipe réception. Des objectifs sont fixés pour atteindre un ratio entre 1.25 et 1.41. Les objectifs ont été fixés sur un temps de travail effectif de 7h auxquelles on soustrait 15min de nettoyage et 15min de brief équipe + échauffement musculaire soit 6h30. Cette prime est collective puis individualisée vis-à-vis du temps de présence et activité(s) complémentaire(s).

Type produit	déchargement pour un ratio de 1 (en pièces/h)	Ratio													
		1,25	1,27	1,29	1,31	1,34	1,36	1,38	1,41	1,43	1,45				
Maintenance standard	1532	2000	2030	2060	2090	2120	2150	2180	2210	2240	2270	2300	2330	2360	2390
Maintenance lourd encombrant	153	192	195	198	201	204	207	210	213	216	219	222	225	228	231
Manutention colis	482	635	657	680	703	726	749	772	795	818	841	864	887	910	933
Traffic pilotes	498	672	702	732	762	792	822	852	882	912	942	972	1002	1032	1062
Traffic colis	498	672	702	732	762	792	822	852	882	912	942	972	1002	1032	1062
Traffic encombrant	482	635	657	680	703	726	749	772	795	818	841	864	887	910	933
Chaussure Sport Co	482	635	657	680	703	726	749	772	795	818	841	864	887	910	933
Chaussure	482	635	657	680	703	726	749	772	795	818	841	864	887	910	933
Chaussure colis	482	635	657	680	703	726	749	772	795	818	841	864	887	910	933

Modalités de calcul
Calcul du ratio : Pour l'équipe réception, nous réalisons une extraction mensuelle des activités manutention et cariste réception. Le nombre de pièce manutentionné et rangé par un cariste sont additionnés et divisés par l'objectif de productivité pour un ratio de 1 de la grille ci-dessus. Cela donne un objectif de temps de travail théorique. On somme l'ensemble des temps théoriques (manutention et cariste) et on divise par le temps pointé par le service sur ces activités ce qui donne le ratio de l'équipe.

Définition du montant maxi paier équipe : On se repère à la grille pour définir le montant en fonction du ratio. Le montant reste fixe entre 2 paliers, il n'est pas proratisé.

Montant à percevoir 1 : Ce montant est proratisé au temps déclaré individuellement sur l'activité / temps théorique individuel du mois pour définir le montant à percevoir sur l'activité réception.

Montant à percevoir 2 : Si du temps complémentaire est réalisé, celui-ci est ajouté au temps déclaré individuellement puis proratisé au temps théorique individuel du mois pour définir le montant à percevoir sur l'activité préparation réception.

PS : Le temps complémentaire n'a aucune incidence sur le calcul du ratio, il sert uniquement à compenser un temps de travail qui n'a pas d'objectif de productivité.

Type de mouvement	déchargement (en pièces/h)	Cariste (en pièces/h)	Exemple 1 : déchargement (en pièce de pièce)	Exemple 2 : cariste (en pièce de pièce)	temps de travail théorique déchargement (h)	temps de travail théorique cariste (h)	Ratio	Montant prime
Maintenance standard	1532	1532	1532	1532	1532	1532	1.00	119.80 €
Maintenance lourd encombrant	153	153	153	153	153	153	1.00	18.20 €
Manutention colis	482	482	482	482	482	482	1.00	133.00 €
Traffic pilotes	498	498	498	498	498	498	1.00	205.20 €
Traffic colis	498	498	498	498	498	498	1.00	315.40 €
Traffic encombrant	482	482	482	482	482	482	1.00	399.00 €
Chaussure Sport Co	482	482	482	482	482	482	1.00	475.00 €
Chaussure	482	482	482	482	482	482	1.00	475.00 €
Chaussure colis	482	482	482	482	482	482	1.00	475.00 €

PS : On peut déduire dans l'exemple N°1 que l'opérateur a soit travaillé 13h sur une autre activité productive soit a été absent 13h.

Compléments
 Si l'opérateur a travaillé sur d'autres activités productives, le montant perçu sur les activités cariste et tamponneurs seront additionnés au montant perçu sur les autres activités productives pour définir le montant global de la prime.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

INTERSPORT Le sport, la plus belle des rencontres
Modalités prime
Prime exploitation : Activité préparation de commande

Ref : LSL-SIT-SRH-FIP-@@@
Version : 01
Mise en application le : jj/mm/aa
Nb de page : 1/1

INTERSPORT Le sport, la plus belle des rencontres
Modalités prime
Prime Machecoul

Ref : LSL-SIT-SRH-FIP-@@@
Version : 01
Mise en application le : jj/mm/aa
Nb de page : 1/1

Cadre
Les objectifs de productivité sont fixés chaque trimestre sur un nombre de pièce à réaliser par atelier. Un atelier représente un univers de produit sur lequel des objectifs sont fixés en pièce par heure pour atteindre un ratio entre 0,90 et 1,25. Les objectifs ont été fixés sur un temps de travail effectif de 7h auxquelles on soustrait 15min de nettoyage et 15min de brief équipe + chauffage musculaire soit 6h30. Cette prime est individuelle et proratisée vis-à-vis du temps de présence et des activité(s) complémentaire(s).

Grille

Atelier	Productions (pièces)	Ratio							
		0,90	0,95	1,00	1,05	1,10	1,15	1,20	1,25
Machecoul 001 - 002 - 003	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Quintessence 001 - 002 - 003	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Machecoul 004 - 005	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Travail 001	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Machecoul 006	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Castel 001 - 002 - 003	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Châteauneuf 001 - 002 - 003	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
St-Vulbas 001	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
St-Vulbas 002	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Modalités de calcul
Calcul du ratio : Pour chaque collaborateur, nous réalisons une extraction mensuelle de son activité par atelier. Le nombre de pièces réalisées divisé par l'objectif de productivité pour un ratio de 1 de la grille ci-dessus donne un objectif de temps de travail théorique. On somme l'ensemble des temps théorique et on divise par le temps pointé par l'opérateur sur l'activité (préparation + E-commerce) cela donne le ratio individuel du collaborateur.
Proratisation : On se repère à la grille pour définir le montant en fonction du ratio. Le montant reste fixe entre 2 paliers, il n'est pas proratisé.
Montant à percevoir 1 : Ce montant est proratisé au temps déclaré sur l'activité / temps théorique du mois pour définir le montant à percevoir sur l'activité préparation de commande.
Montant à percevoir 2 : Si du temps complémentaire est déclaré, celui-ci est ajouté au temps déclaré puis proratisé au temps théorique du mois pour définir le montant à percevoir sur l'activité préparation de commande.
PS : Le temps complémentaire n'a aucune incidence sur le calcul du ratio, il sert uniquement à compenser un temps de travail qui n'a pas d'objectif de productivité.

Exemples

Atelier	Productivité pour ratio de 1	Exemple 1 (en pièce préparé)	Exemple 2 (en pièce préparé)	Temps de travail théorique 1 (hr)	Temps de travail théorique 2 (hr)	Ratio global	Montant prime
Machecoul 001 - 002 - 003	1000	2000	8000	1,00	4,21	0,85	0 €
Machecoul 004 - 005	1000	7000	3000	28,89	11,12	0,90	75 €
Machecoul 006	1000	7000	4000	28,89	15,09	1,00	150 €
Travail 001	1000	200	200	1,04	1,04	1,05	150 €
Machecoul 001 - 002 - 003	1000	4000	4000	12,50	12,50	1,10	175 €
Châteauneuf 001 - 002 - 003	1000	3000	3000	18,89	49,49	1,20	200 €
St-Vulbas 001	1000	-	100	-	1,40	1,25	225 €
St-Vulbas 002	1000	1000	2000	25,71	58,57	-	-
Machecoul 004 - 005	1000	2000	2000	119,03	150,49	-	-

Compléments

	Exemple 1	Exemple 2
Temps déclaré sur l'activité (hr)	140	140
Ratio	0,90	1,07
Montant maxi palier	150,00 €	150,00 €
Temps théorique du mois (hr)	154	154
Montant à percevoir sur l'activité 1	15,20 €	117,34 €
Temps complémentaire (hr)	0	13
Montant à percevoir sur l'activité 2	15,20 €	150,00 €

PS : On peut déduire dans l'exemple N°1 que l'opérateur a soit travaillé 13hr sur une autre activité productive soit a été absent 13hr.
Si l'opérateur a travaillé sur d'autres activités productives, le montant perçu sur l'activité préparation de commande sera additionné au montant perçu sur les autres activités productives pour définir le montant global de la prime.

Cadre
Les objectifs sont fixés chaque année sur la base du nombre de vélo expédié par mois. Les objectifs sont fixés en vélo par heure pour atteindre un ratio entre 0,90 et 1. Les objectifs ont été fixés sur un temps de travail effectif de 7h auxquelles on soustrait 15min de nettoyage et 5min de brief équipe. Cette prime est collective et proratisée vis-à-vis du temps de présence pour les ouvriers, employés et Agent de Maîtrise.

Grille

Nb Vélo expédié/h	Ratio	Montant Ouvrier	Montant Employé	Montant AM
25,11	0,90	25,00 €	100,00 €	125,00 €
25,67	0,92	50,00 €	175,00 €	250,00 €
26,23	0,94	75,00 €	250,00 €	350,00 €
26,78	0,96	100,00 €	325,00 €	450,00 €
27,34	0,98	125,00 €	400,00 €	550,00 €
27,90	1,00	150,00 €	475,00 €	650,00 €

Modalités de calcul
Calcul du ratio : Nous réalisons une extraction mensuelle de l'activité d'expédition du site de Machecoul. Le nombre de vélos expédiés divisé par l'objectif de productivité pour un ratio de 1 de la grille ci-dessus donne un objectif de temps de travail théorique. On somme l'ensemble des temps théorique et on divise par le temps pointé par tous les temps CDI et intérimaires du site. Cela donne le ratio de productivité du site.
Proratisation : On se repère à la grille pour définir le montant en fonction du ratio. Le montant reste fixe entre 2 paliers, il n'est pas proratisé.
Montant à percevoir : Ce montant est proratisé au temps déclaré par l'opérateur / temps théorique du mois pour définir le montant à percevoir, celui-ci étant fixé en fonction du rattachement du salarié à sa catégorie.

Exemples

	ratio vélo expédié/h	ratio
juin-20	28,90	1,00
juil-20	33,64	1,00
août-20	31,13	1,00

	juin-20	juil-20	août-20
Temps déclaré sur l'activité (hr)	141	154	154
Ratio	1,00	1,00	1,00
Montant maxi palier Ouvrier	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Montant maxi palier Employé	475,00 €	475,00 €	475,00 €
Montant maxi palier AM	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Temps théorique du mois (hr)	154	154	154
Montant Ouvrier	137,34 €	150,00 €	150,00 €
Montant Employé	434,90 €	475,00 €	475,00 €
Montant AM	595,13 €	650,00 €	650,00 €

9. Recueil avis consultatif sur la mise en place d'un suivi de performance de la GDS.

Le CSE demandera un avis à l'Inspection du travail avant de se prononcer. Le président a indiqué en séance que ce suivi pourrait permettre de suivre l'activité et de sanctionner les employés du service. Ce suivi pourrait également permettre, hypothétiquement, dans un futur, le calcul d'une prime individuelle basée sur des critères productivistes.

10. Point compte CSE par le Trésorier.

SITUATION DES COMPTES JANVIER 2021	2020	2019
Œuvres Sociales et Culturelles au 31/12/2020	49666,4	42631,46
Fonctionnement au 31/12/2020	21373,29	16204,76

Le Président souhaiterait un échantillonnage des bons de livraison afin de vérifier que les gratuités soient bien conservées pour la tombola de Noël.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

11. Point billetterie.

SUM de montant total Type activité	Date												
		1	2	3	6	7	8	9	10	11	12	Total général	
	19 945,98 €											- €	19 945,98 €
Bowling		82,00 €	80,00 €										162,00 €
Champagne									2 329,00 €				2 329,00 €
Cinéchèque		70,00 €	105,00 €				84,00 €	174,00 €	18,00 €				451,00 €
Cube parfum							50,25 €						50,25 €
Ilot Kids			80,50 €										80,50 €
LDM				301,40 €	47,80 €				624,30 €				973,50 €
Madeleine Bijou			129,60 €		387,20 €				168,40 €				685,20 €
Parfum		2 406,00 €	120,00 €		3 357,00 €		3 236,00 €	208,00 €	1 522,00 €	2 172,00 €			13 021,00 €
Procalys		434,56 €		1 067,35 €					643,62 €				2 145,53 €
Touropark					48,00 €								48,00 €
Total général	19 945,98 €	586,56 €	2 671,50 €	249,60 €	1 368,75 €	3 840,00 €	84,00 €	3 460,25 €	1 662,32 €	3 851,00 €	2 172,00 €		39 891,96 €

12. Point distributeurs.

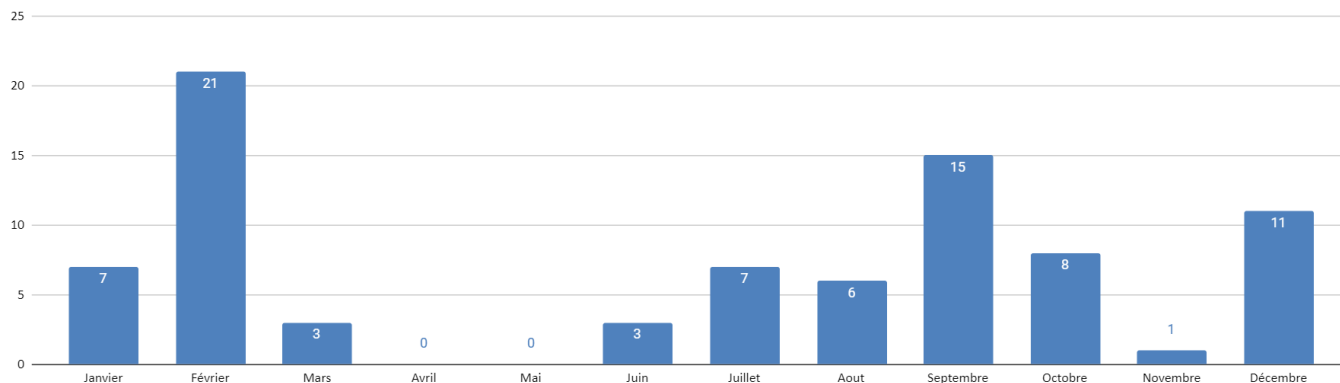
Les référents du CSE préparent un courrier afin de sensibiliser fortement Cup Service sur l'ensemble des nombreux dysfonctionnements actuels et qui ne répondent pas aux exigences inscrites au contrat de prestation (fautes de service).

LSL Intersport assignera DALTYs à hauteur de 10 000€ pour préjudice subi.

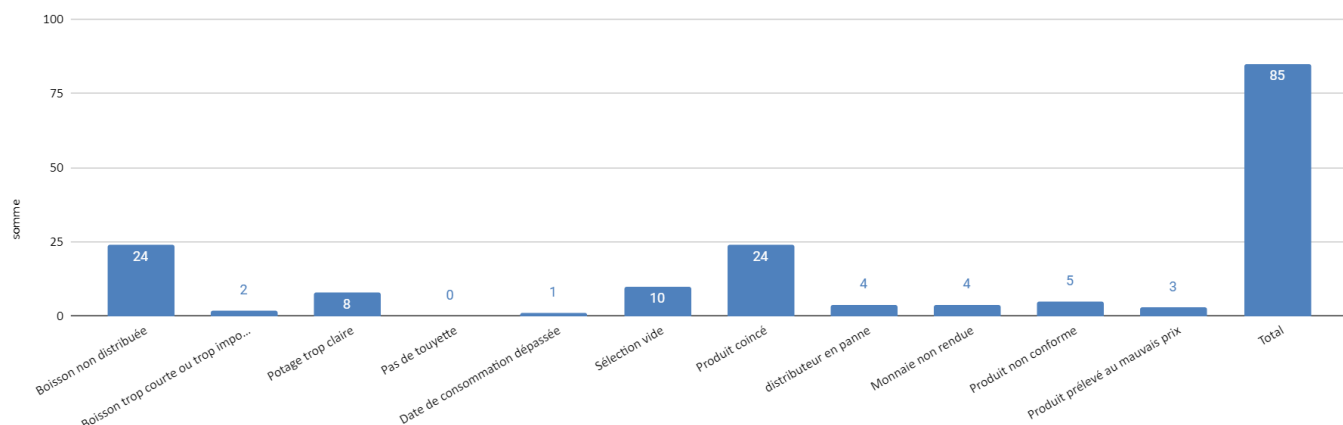
Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Total anomalies mensuelle



Recapitulatif anomalies machine cup service du 29/11/19 au 15/09/20



13. Point Panier Malin.

Sandra qui est actuellement la référente pour ce dossier devra veiller :

- A la remise du document légal d'entreposage de fruits et légumes.
- A la mise en place du local de stockage proposé par notre Président (ancien local technique du service maintenance).
- A ce que tous les équipements soient en place selon législation et qualité d'entreposage.
- A ce que le procès organisationnel soit établi pour l'année 2021.

Le CSE rappelle que seuls les fruits et légumes seront autorisés à la commande.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

14. Interrogations des salariés.

Document spécifique annexé à ce compte rendu.

La séance est levée à 15h30

Le Secrétaire
Alain JOUAN